

**À:** REPONSE DE NATHALIE ARTHAUD  
**Objet:** TR: En toute franchise réponse de Nathalie Arthaud

---

**De :** Martine Anselme <martine.anselme0@gmail.com>  
**Envoyé :** vendredi 1 octobre 2021 10:22  
**À :** en.toutefranchise@wanadoo.fr  
**Objet :** En toute franchise réponse de Nathalie Arthaud

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous la réponse de Nathalie Arthaud à votre récente lettre.

Cordialement,

Martine Anselme de Lutte ouvrière

**En toute franchise**, à l'attention de Madame Martine Donnette

Madame

Je suis comme vous indignée face à l'enrichissement illégal des grandes surfaces. Non seulement, comme vous l'écrivez, l'état ne fait rien pour les contraindre à payer les centaines de milliards qu'elles doivent, mais il combat juridiquement ceux qui les dénoncent. Parallèlement, il met tout en œuvre pour leur permettre d'engranger de nouveaux profits au détriment du petit commerce. La politique menée durant la période récente de confinement le prouve. Tandis que le petit commerce non alimentaire était condamné au confinement, les grandes surfaces, elles, ont eu la voie libre.

Voici ce qu'un rédacteur de Lutte ouvrière, notre hebdomadaire, a écrit le 20 janvier 2021 :

***Grande distribution : pour les actionnaires, c'est dimanche tous les jours***

*En 2020, les ventes de produits de consommation courante ont augmenté de 6,5 %, bien plus qu'en 2019 ou en 2018. La période de l'épidémie a été exceptionnellement profitable pour les propriétaires et les actionnaires des groupes d'hypermarchés, comme le note le quotidien patronal **Les Échos**.*

*Tout d'abord, la grande distribution a bénéficié de l'ouverture de ses magasins pendant toute l'année, sans devoir jamais fermer un seul jour. À aucun moment, les propriétaires d'hypermarchés n'ont vu leur chiffre d'affaires amputé. Ainsi, du 16 mars au 10 mai, alors que le gouvernement a contraint la population à un confinement strict, les ventes des grandes surfaces ont augmenté de 4 %. Entre le 26 octobre et le 22 novembre, période de fermeture des rayons dits non essentiels, elles ont augmenté de 4,9 %. Les ventes ont même connu des pointes de hausse : + 13,5 % sur les trois semaines qui ont précédé le premier confinement, ou encore plus de 14 % du 11 au 31 mai, après l'annonce du déconfinement. L'instauration du couvre-feu à 20 h, puis à 18 h, est maintenant l'occasion pour la grande distribution d'obtenir du gouvernement de nouveaux aménagements d'horaires, en ouvrant plus tôt le matin. Ainsi, Auchan a déclaré qu'il ouvrira tous ses hypermarchés dès 7 h 30 et ses supermarchés à 8 h 30. Carrefour ouvre déjà certaines de ses supérettes à 7 h 30. La FCD, le syndicat de la grande distribution, revendique désormais qu'on « libéralise totalement l'ouverture des magasins le dimanche pour ceux qui le souhaitent ». Le porte-*

*parole patronal parle évidemment des propriétaires qui le souhaitent, et non des salariés, dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader, à l'inverse des fortunes des actionnaires des groupes de la grande distribution.*

L'État est complice des grands groupes financiers autrement dit des groupes qui détiennent la Grande distribution. L'acharnement qui est mis contre votre combat le montre. Le seul droit que ces groupes reconnaissent est celui de faire du profit « librement ». Peu leur importe les conséquences sociales ! Et de ce point de vue, ils ne respectent pas plus les 450 000 personnes qui travaillent dans les commerces de proximité, qu'ils ne respectent les travailleurs. Et l'État à leur service tout autant.

Quant aux dirigeants politiques, ils sont étroitement liés à ce milieu des grandes entreprises, dont ils défendent les intérêts. Comme tous les bourgeois qui n'ont de cesse de prêcher des sacrifices aux travailleurs, bien de ces responsables politiques ne supportent pas d'avoir à rendre des comptes lorsqu'ils sont pris la main dans le sac pour des affaires de paradis fiscaux, de corruption ou de détournement fonds publics.

Je déplore que les fonctions de responsabilité soient assorties de privilèges. Je pense que les mandats électifs devraient être courts, ne pas donner lieu à une indemnisation supérieure au salaire d'un travailleur qualifié. Et, comme gage de respect des engagements, les élus devraient être contrôlés et révocables à tout moment par les électeurs. Après-tout, un travailleur qui ne fait pas l'affaire est remercié, un commerce qui ne réussit pas doit fermer boutique !

Pour ma part je suis fille de garagiste et enseignante en lycée technique. Je ne siége pas au parlement, je ne cumule aucun mandat, je vis de mon salaire, comme mes camarades qui sont ouvriers, techniciens, enseignants, ouvriers agricoles, caissières, infirmières, aides-soignants...

Je pense qu'un contrôle par la population est indispensable, sur ce qui est produit, sur les comptes des entreprises, des banques, de la grande bourgeoisie. Combien en salaires ? Combien en profits ? Sur les 56 milliards d'euros du CAC40 versés aux actionnaires, combien sont réinvestis et combien jetés dans la spéculation ? La levée du secret bancaire et du secret des affaires devrait permettre de vérifier à quoi et à qui servent les crédits : aux investissements, aux commerçants et artisans de proximité, aux TPE ou aux grands groupes qui les jettent dans la spéculation ?

Je mène un combat qui vise à faire en sorte que la société maîtrise toute sa vie collective et que les choix économiques puissent être des choix conscients, réfléchis, de la collectivité, et pas le choix de groupes industriels et financiers en fonction de leurs seuls espoirs de profits. Dans ce combat il y a un intérêt commun aux travailleurs et aux artisans, petits entrepreneurs et commerçants car les uns et les autres sont les cibles ou les victimes, directes ou indirectes, de la domination de la société par ce système capitaliste.

En ce sens votre combat rejoint celui que je mène.

Avec toute ma solidarité, recevez, madame, mes sincères salutations.

**Nathalie Arthaud**